

Ajournement

On parle souvent du Tiers-Monde. On pense que le Tiers-Monde c'est en Afrique, en Europe, en Asie, et on oublie qu'il existe dans nos paroisses, comme l'a si bien dit tout à l'heure l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La pauvreté existe dans sa propre circonscription, et c'est des pauvres, je crois, que le comité sénatorial sur la pauvreté a voulu se préoccuper. C'est pour cette raison que fut présenté un rapport qui contenait des recommandations visant à régler le problème de la pauvreté au Canada, recommandations à l'effet que nous devions nécessairement adopter une politique de revenu minimum annuel garanti. Dans son rapport, le sénateur Croll et ses collègues n'ont pas «pris l'épouvante» avec des chiffres. Je pense qu'ils ont exagéré plus que les créditistes peuvent le faire, parce qu'à la page 23, on peut lire ce qui suit, et je cite:

Le seuil de la pauvreté pour une personne \$2,140 par année.

Revenu annuel garanti recommandé, \$1,500.

On parle de \$1,200, et c'est ainsi de suite pour toutes les autres catégories de personnes. Lorsque ce rapport a été publié, nous avions comme ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'honorable ministre du Travail d'aujourd'hui (M. Munro), qui lui a commenté le rapport dans ces termes, ainsi que le rapportait *Le Droit*, le 11 novembre 1971:

Plein de bon sens mais trop coûteux.

Monsieur le président, est-ce que l'homme est venu au monde avant l'argent ou l'argent est-il venu au monde après? Qui a créé l'argent? Est-ce que c'est l'homme ou est-ce l'argent qui a créé l'homme? On se mesure toujours en signe de piastre, alors qu'on n'examine pas les possibilités physiques de notre pays. Le Canada est riche, mais 60 p. 100 des Canadiens sont pauvres.

C'est pour cette raison, après une enquête sérieuse, que les sénateurs ont voulu faire des recommandations et étant donné que les recommandations ont été rejetées, le président s'est exprimé dans ces termes. C'est un libéral qui parle ainsi, et non pas moi. Je cite:

Dans sa déception, le sénateur Croll a déploré le fait que les gouvernements trouvent toujours de bonnes raisons pour s'excuser de mettre le projet de côté.

Une voix: C'est donc vrai!

M. Lambert (Bellechasse): C'est ce qu'ils font depuis 40 ans. En commentant le rapport du Sénat sur la pauvreté, l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a expliqué qu'il pourra en coûter jusqu'à 2 milliards de dollars au gouvernement fédéral pour réaliser le projet d'un revenu annuel garanti, et le ministre actuel qui lui a succédé parle de 26 milliards de dollars. On va essayer de s'entendre ensemble sur les chiffres. J'ai en main des chiffres bien officiels de tout ce que l'on fait à travers le Canada au point de vue fédéral, provincial et municipal, et si on ajoute les frais d'administration de tous ces programmes, on atteint la jolie somme de 21 milliards de dollars. Alors, on en est au point où on «joue» dans les milliards de dollars. Qu'est-ce qu'on y peut? C'est le siècle, c'est 1974 qui le veut! Et malgré les milliards, il y a encore des Canadiens qui crèvent de faim chez nous; c'est pour cette raison qu'aujourd'hui nous avons voulu travailler ensemble, étudier des moyens pour tâcher de leur assurer une certaine sécurité, une certaine liberté, et leur assurer aussi la possibilité de vivre d'une façon convenable.

A mon avis, monsieur le président, nous devons continuer à travailler ainsi afin de pouvoir réaliser cet objectif au Canada, soit l'établissement d'un revenu annuel garanti qui permettrait aux personnes handicapées, à ceux qui

sont incapables de travailler, d'avoir cette sécurité de revenu, mais qui permettrait aussi à ceux qui ont du cœur au ventre et qui veulent travailler de travailler sans être pénalisés comme cela existe actuellement à cause de nos mesures sociales, telles que l'assurance-chômage, et le bien-être social. Aujourd'hui lorsque quelqu'un veut sortir de sa maison pour aller travailler, pour aller aider à développer son pays, on le pénalise tout de suite, parce qu'il n'avait pas le droit d'y aller, en vertu des lois qui existent actuellement. On se prive ainsi de ces énergies, de ces cerveaux, de ces possibilités, de ces talents qui pourraient être utilisés avantageusement pour établir le plus tôt possible un revenu annuel garanti qui n'encouragerait pas automatiquement les Canadiens à la paresse, mais qui, au contraire, les amènerait à sortir de chez eux pour aller travailler et produire davantage afin d'être en mesure de faire encore plus dans notre pays pour les personnes dans le besoin. C'est dans cet esprit, monsieur le président, que nous devons retenir les débats de cette journée, parce que tous les partis politiques représentés à la Chambre ont bien voulu donner leur approbation à cette idée de base.

Bien qu'on diffère un peu sur les chiffres, monsieur le président, je pense que c'est tout à fait normal. Autrefois, lorsque nous parlions de pension de sécurité de la vieillesse à \$150 par mois, on se moquait de nous. Aujourd'hui, on dépasse ce montant et l'on trouve que cela a du bon sens. Dans un an ou deux, les vœux formulés par le sénateur Croll, et les opinions que nous avons émises deviendront peut-être une réalité. Alors j'espère que nos jeunes d'aujourd'hui qui se cherchent à droite et à gauche, qui ne savent que faire de leur talent pourront être en mesure de travailler, de produire et peut-être aussi d'aider à éliminer le fléau de la drogue, qui est en train de nous envahir et, en même temps, enrayer cette marche vers la destruction systématique de la famille canadienne et plus spécialement de la famille canadienne-française.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Comme il est 10 heures du soir, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions du paragraphe (11) de l'article 58 du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE INDEXATION DES PENSIONS DUR LE COÛT RÉEL DES BIENS ET SERVICES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la question que je vais maintenant aborder en cette fin de soirée s'inscrit logiquement comme dans un prolongement du débat qui a eu lieu aujourd'hui. Nous avons discuté toute la journée de l'opportunité d'un revenu annuel garanti, et les porte-parole gouvernementaux ont à maintes reprises fait remarquer que l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse et autres constitue un effort de la part du gouvernement et de la part du Parlement en vue de maintenir les revenus tirés des pensions à un certain niveau garanti.

Il y a quelques jours, le mercredi 13 mars, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social